



Compte-rendu de l'atelier « Droit au But 2 »

11 novembre 2014, Tunis

Suite à la 2ème réunion des groupes de travail du Partenariat tuniso-allemand de l'énergie du 27 novembre 2013, les participants avaient convenu d'organiser un atelier avec le secteur privé pour élaborer une liste d'obstacles freinant les projets dans le domaine des énergies renouvelables. L'objectif de l'atelier était d'inciter une consultation durable privée-privée. Un premier atelier a eu lieu le 25 mars 2014, ses résultats (le plan d'action) se trouvent sous le lien suivant :

https://energypedia.info/wiki/Droit_au_But_Workshop

Suite à une série de réunions « Droit au But » et un avancement graduel dans le plan d'action, l'atelier « Droit au But 2 » a eu lieu le 11 novembre 2014. Le secteur privé **était fortement représenté à l'atelier : les acteurs présents englobaient environ 60% de la capacité photovoltaïque totale installée en 2014.**

Déroulement de l'atelier

Les participants se sont divisés en quatre groupes de travail, chacun traitant un des blocs thématiques suivants :

1. Comment renforcer l'influence du secteur privé ?
2. Le cadre réglementaire
3. Les procédures administratives/raccordement au réseau
4. Les procédures administratives/autoproduction

(1) Tout d'abord, les groupes ont déterminé les **thèmes spécifiques** liés à leur bloc thématique respectif. (2) Puis, ils ont exprimés les **changements qu'ils souhaitaient voir dans chaque** thème. (3) Ensuite, ils ont identifié les **acteurs/parties prenantes** impliqué(e)s. (4) Finalement, les groupes ont défini des **activités** pour atteindre ces changements.

Voir ci-dessous les résultats détaillés de l'atelier.



Résultats

1. Bloc thématique : Comment renforcer l'influence du secteur privé ?

Thème	Changement souhaité	Acteurs	Activité
Chambre syndicale	Faire une assemblée générale pour tous les installateurs et fournisseurs actifs dans le domaine des énergies renouvelables	Installateurs, fournisseurs, Chambre Syndicale	1. Adhérer à la Chambre 2. Provoquer une assemblée 3. Designier 2 personnes pour effectuer cette démarche
Chambre syndicale	Réviser la structure de la Chambre	Installateurs, fournisseurs, Chambre Syndicale	Formations
Chambre syndicale	Nouvelle association exclusive pour le photovoltaïque		
Objectif 30/30	Volonté politique	Etat tunisien, ANME, STEG	
Objectif 30/30	Prise de conscience	Industriels, grands consommateurs, résidents	médias, sensibilisation, workshop, plus de partenariat

2. Bloc thématique : Le cadre réglementaire

Thème	Changement souhaité	Acteurs	Activité
Loi 2004 sur la Maîtrise de l'Energie	Respect des délais et des procédures contractuelles ; Pérennité des dispositifs (PROSOL)	ANME, Ministère de l'Industrie, Chambre Syndicale, STEG	Dialogue National dans le cadre du PST
Plan Solaire Tunisien 3.0	Participation du secteur privé à son élaboration, visibilité	ANME, Syndicat fort, DGE, Cluster ER	Communication, ateliers, Observatoire des ER
Loi 2009	Notion du « Groupement » ; Tarifs (excédent)	Ministère de l'Industrie, ANME, STEG, Parlement	Amendements
Constitution, Article 13	Exclusion des énergies renouvelables de l'article 13	Parlement, Président, médias, société civile, professionnels du secteur	Communication, lobbying, pédagogie, formation
La nouvelle loi	Modification des certains articles (Rôles des acteurs, Plan, Régulateur)	Gouvernement, ANME, secteur privé, société civile	Amendement du projet de loi



3. Bloc thématique : Les procédures administratives/raccordement au réseau

Thème	Changement souhaité	Acteurs	Activité
Autorisation de raccordement	Allègement des procédures techniques et administratives	STEG, ANME, secteur privé	
Le nouveau cahier des charges HT-MT (grid code)	Faire participer les installateurs à l'élaboration du nouveau cahier des charges	STEG, secteur privé	Workshop STEG/secteur privé
Renforcement du réseau à la charge du client (pour les énergies renouvelables, niveau HT-MT)	Intervention d'un régulateur pour décider du renforcement nécessaire	STEG	Pousser la création d'un organe de régulation indépendant, neutre et efficace
Le comptage MT bidirectionnel	Clarification des tarifs	STEG	

4. Bloc thématique : Autoproduction

Thème	Changement souhaité	Acteurs	Activité
Autorisation	Définition des procédures	STEG, ANME, producteurs	Guichet unique, Groupe de travail
Autorisation	Délais de traitement et paiement	STEG, ANME, producteurs	Guichet unique, Groupe de travail
Autorisation	Régulateur (Autorité Administrative Indépendante)	Ministère de l'Industrie, Ministère des Finances, Assemblée Nationale, Commission de l'Energie de l'Assemblée, Syndicat ER, Juridiction	Groupe de travail
Financement, Assurances	Formation	Banques	
Financement, Assurances	Clarification du FTE (fonctionnement)	FTE, banques	
Financement, Assurances	Ne pas modifier la tarification contractuelle en Autoproduction		



Liste des participants

Nom	Institution
ABDALLAH Ali Ben	Volta PV
ABID Mohamed Chawki	S2E
BACCARI Nafaa	ANME
BALTES Martin	GIZ
BARAKET Hamza	ONETECH
BEL HADJ ALI Ghada	GIZ
BELWAER Ibtissem	INTT
BEN HASSINE BEY Omar	EnerCiel / UPC Group
BEN MANSOUR Safa	Solar Power Company
BEN MRAYED Imen	SEA
BENZARTI Sofiene	WESTPOINT
BOUCHIBA Mohamed Amine	Fayzer North Africa
BOUDHIR Habib	WESTPOINT
CESSAC Cécile	Avocat
CHALGOUMI Ibrahim	NSTS Tunisia
CHIDA Dorra	PowerSun Energy
CHTIOUI Amin	GIZ
EL KHAZEN Abdessalem	ANME
ERNEZ Ahmed	BSI Biome Solar Industry
ESSEGHAIRI Dorra	TuNur
GABSI Khouloud	SINES
GHEZAIEL Amor	NSTS Tunisia
GROSS Christopher	GIZ
Guermazi Mouna	SOTECA
HEISZ Máté	GIZ
KALLEL Sofiane	SHAMS energy access
KAMMOUN Ahmed	SPECTRA
LASRAM Emna	GIZ
MAHMOUDI Karima	INTT
MASMOUDI Mohamed	SATER-Solar
METHENNI Sadok	S.IN.TECH
MILED Mouldi	Desertec University Network
NAGUECH Azza	SEA
NAJAR Hassene	WS.Energy
OULEDAMOR Wissem	SATER-Solar
ROUATBI Habib	New Energy
SOL Nicolas	AHK
SOUISSI Abdallah	AHK
TAYLOR Adrian	Modérateur
TLILI Khaled	Power Sun Energy
YAICH Khalil	Groupe Tunisien de Recyclage



Programme de l'atelier

« Droit au But II »

La contribution du secteur privé pour atteindre les objectifs 30/30

Programme de l'atelier

11 novembre 2014, Hôtel Concorde Les Berges du Lac, Tunis

09h00	Café d'accueil et enregistrement
09h30	Présentation des participants et délimitation de leurs attentes
10h30	La nouvelle loi La loi a certes été rejetée par la Cour constitutionnelle, il n'en reste pas moins important de définir la marge de manœuvre offerte par ce refus, la rédaction envisagée de décrets et d'arrêtés ainsi que par la création d'un nouvel organe de régulation.
11h00	Pause-café
11h15	La nouvelle loi, suite des travaux Travaux de groupes
12h00	Déjeuner
13h00	Les procédures administratives Les délais de paiements des subventions et autres procédures appliquées au secteur PV seront discutés afin que nous puissions déterminer ensemble leurs forces, leurs limites et envisager ensemble des solutions pérennes.
14h00	La communication du secteur Le domaine souffre d'une mauvaise image et il est nécessaire de réfléchir aux causes. Une mauvaise image refroidit tant les clients que les investisseurs. Cette dernière partie englobe deux aspects différents : le déficit d'informations des clients et des investisseurs potentiels d'une part, la qualité du service fourni par les installateurs de l'autre.
15h00	Pause-café
15h15	Priorités Il est primordial d'identifier les activités prioritaires parmi le grand nombre d'idées avancées dans la journée. Ces idées peuvent inclure les préconditions nécessaires à leur réalisation, telles que la constitution d'une association.
16h15	Synthèse Etablissement d'un plan de travail pour pallier les obstacles identifiés
17h00	Fin de l'atelier

La journée est animée par Adrian Taylor.

Partenariat tuniso-allemand de l'énergie

